

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 4 SEPTEMBRE 2018 À 19h00

PROCES-VERBAL No 356

Présents	Mmes Laure BOVY, présidente, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, José PEDROSA, et François POTTU, Stéphane TODESCO, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ.
Excusés	M. Benjamin JOLISSAINT
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

- 1) Présentation et optimisation du projet de rénovation du Stade par les architectes et M. Tanari
- 2) Approbation du procès-verbal du 18 juin 2018
- 3) Communications du bureau du Conseil municipal
- 4) Communications et propositions de la Mairie
- 5) Approbation du rapport de la commission Bâtiment du 12 juin 2018
- 6) Approbation du rapport de la commission Bâtiment du 27 juin 2018
- 7) Approbation du rapport de la commission Bâtiment du 20 août 2018
- 8) Approbation du rapport de la commission Accueil du 19 juin 2018
- 9) Approbation du rapport de la commission Accueil du 20 août 2018
- 10) Approbation du rapport de la commission Communication du 27 juin 2018
- 11) Délibération crédit d'étude pour la rénovation du Stade
- 12) Point de situation sur les dossiers en cours
- 13) Propositions individuelles

La présidente ouvre la séance.

M. Duchêne salue les personnes présentes dans le public. Il rappelle qu'elles doivent se tenir silencieuses. Le Conseil municipal va commencer par traiter du stade avec **M. Tanari**, assistant maître d'œuvre de la Commune, qui s'occupe de faire le lien entre les architectes et la commune. **M. Duchêne** précise au préalable que les chiffres définitifs concernant ce projet ne viendront pas avant le mois de janvier prochain parce qu'il faut d'abord que les soumissions soient envoyées.

1. Présentation et optimisation du projet de rénovation du stade par les architectes et M. Tanari

M. Tanari fait savoir qu'il a la tâche de présenter l'avancement de l'étude pour le stade du Moulin. Il signale que l'autorisation a été déposée le 13 août 2018 par l'atelier Bonnet qui est le bureau mandataire de la commune. Maintenant, le projet est analysé par les différents services de l'État.

Depuis le début du printemps, les architectes ont affiné le projet en concertation avec les autorités communales et trois représentants du club. Ce travail se passe dans une bonne ambiance. Les mandataires sont très à l'écoute et les utilisateurs présentent leurs contraintes et la façon dont ils veulent que le centre fonctionne. **M. Tanari** croit que l'ensemble des parties collaborent très bien et à satisfaction de tous. L'affinement du projet a donné lieu à un premier

estimatif que **M. Tanari** va présenter, tout en précisant que c'est un chiffre provisoire puisque le projet est encore en train d'être étudié.

Au niveau des prochaines échéances, en octobre/novembre, il y aura effectivement l'envoi des soumissions. Cela permettra de consulter des entreprises sur la base des cahiers des charges de soumission actuellement élaborés par les architectes et les ingénieurs. La rentrée de soumissions permettra ensuite de fixer le budget définitif. **M. Tanari** signale que la commune sera ainsi appelée à voter un crédit de construction d'ici à mars 2019.

En janvier-février 2019, ils espèrent recevoir l'autorisation de construire. Le devis général sur le retour des offres sera également rendu à ce moment. Tout cela permettra au Conseil municipal de voter le crédit de construction sur la base d'une autorisation en force et d'un devis basé sur la rentrée des soumissions de l'appel d'offres.

Le démarrage des travaux est prévu à la fin de la saison de football, c'est-à-dire vers le mois de juin 2019. Ensuite, le club a prévu de faire une part de déménagement avant que les travaux puissent être engagés en juillet 2019.

M. Tanari explique que, dans le document remis aux conseillers municipaux, le montant total général est composé de 5 chapitres.

Le chapitre II Bâtiments a le montant le plus important qui est de 2,06 millions de francs. Il s'agit de l'ensemble des ouvrages destinés à construire le bâtiment et des corps de métiers qui interviendront (maçon, carreleur, menuisier, etc.). Pour pouvoir construire un bâtiment, il faut des travaux préparatoires. Il s'agit par exemple de la démolition du bâtiment existant, ce qui implique un désamiantage. Un rapport sur l'amiante montre en effet que des éléments doivent être enlevés précédemment à la démolition pour garantir la sécurité des ouvriers sur le chantier. Dans ce CFC 1, on trouve également le démontage des installations électriques et sanitaires, l'éclairage provisoire ou l'adaptation des réseaux. C'est ce qui permet d'engager les travaux et de prévoir l'avenir en termes d'adaptation des réseaux (canalisations, gaz, électricité, eau, etc.).

Le chapitre III Équipements d'exploitation comporte 2 équipements qui sont un équipement de cuisine et un équipement relatif aux panneaux solaires. En effet, aujourd'hui, on est obligé par la loi de garantir qu'une certaine production d'eau chaude soit faite grâce à une installation solaire.

Le chapitre IV Aménagements extérieurs, pour un montant de Fr. 132'000.-, correspond aux raccords autour du bâtiment. Il est en effet prévu un dallage, des bordures, des caniveaux et de l'enrobé.

Le chapitre V porte sur les frais secondaires et les honoraires. Les frais secondaires concernent les taxes, les émoluments administratifs, la reproduction, les tirages, le traitement de déchets (c'est aussi une obligation légale) et les consommations relatives à la mise en œuvre des travaux. Ces frais secondaires sont d'un montant de Fr. 70'000.-. Le chapitre V comporte également des honoraires cumulant les honoraires de l'architecte, de l'ingénieur civil, des spécialistes (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité), d'un géomètre, d'un ingénieur en sécurité et d'un spécialiste en amiante. Ce devis estimatif est fait sur la base du savoir-faire des mandataires et, à ce stade, il est à prendre avec une marge de plus ou moins 15 %. Le devis général qui sera livré par les architectes au début de l'année prochaine aura une marge de plus ou moins 10 % parce qu'il y aura déjà des offres d'entreprises qui seront rentrées.

Le montant global est de 3,4 millions de francs aujourd'hui. Le groupe de travail a demandé un certain nombre d'éléments complémentaires aux architectes pour vérifier que ce chiffre correspond à une réalité et à la qualité du bâtiment souhaité par la commune. Deux contrôles ont été demandés. Le 1^{er} est un contrôle lié à la grandeur des bâtiments et des surfaces. En effet, le 1^{er} levier pour baisser un coût de construction est de diminuer le volume et les surfaces.

Il a donc été demandé d'évaluer si le programme, tel que conçu, était le bon et n'était pas surévalué en termes de surfaces.

Au moment du concours, on était à 397 m² pour l'ensemble du programme (vestiaires, bloc WC, local à matériel, infirmerie, etc.). M. Tanari précise que ce programme n'a pas changé parce qu'il avait été préalablement mis en place en collaboration avec l'utilisateur, c'est-à-dire le club du FC Donzelle, et l'exécutif de la commune. Aujourd'hui, la surface globale retenue est de 364 m². En effet, il a été demandé aux architectes d'affiner, dans leur projet, les surfaces qui pouvaient éventuellement être revues légèrement à la baisse. En d'autres termes, le projet tel que dessiné par le bureau d'architecte correspond de manière fidèle au programme souhaité par l'utilisateur et par la commune.

Un objectif de la présentation est de présenter la manière dont se situe le bâtiment des vestiaires du stade du Moulin par rapport à des bâtiments ayant un même programme, la même affectation et la même destination. Il se trouve que le bureau Bonnet a construit précédemment un bâtiment de vestiaires pour la Ville de Genève à Belle-Idée. Ils ont donc effectué un exercice de comparaison entre les deux. M. Tanari indique qu'il y a 4 chiffres à en retenir. Dans le cadre du bâtiment du stade du Moulin, le coût par m² construit est de Fr. 3'500.- et le coût par m³ construit de Fr. 899.-. Pour le bâtiment de la Ville de Genève avec des vestiaires, une buvette et une cuisine, le coût par m² était de Fr. 5'265.- et le coût par m³ de Fr. 1'260.-. On voit que les ratios de coûts étaient beaucoup plus élevés pour la Ville de Genève que le bâtiment au stade du Moulin.

Un certain nombre d'impositions et de contrôles demandés aux architectes au fur et à mesure de l'évolution du projet démontrent aujourd'hui que ce chiffre de 3,4 millions de francs correspond à une réalité. C'est une réalité au 4 septembre 2018, mais elle peut encore évoluer en fonction de la rentrée des soumissions. En effet, les chiffres évalués par les architectes sont fidèles au marché jusqu'à un certain point, mais le marché de la construction fluctue quand même passablement d'un moment à l'autre.

M. Tanari a présenté au Conseil municipal l'essentiel du travail effectué à ce jour par les architectes. Il ne cache pas que, dans les réunions de travail, la municipalité insiste beaucoup auprès des architectes pour comprendre comment le coût du bâtiment pourrait diminuer. Il est légitime de vouloir construire un bâtiment avec le meilleur rapport qualité-prix. Aujourd'hui, après l'affinage effectué durant l'été, il apparaît que, pour faire diminuer le coût du bâtiment, ce n'est pas un poste en particulier qui va le permettre, mais peut-être un ensemble de mesures d'économies. M. Tanari explique qu'il y a eu la volonté de proposer un certain nombre de mesures d'économie à l'utilisateur. En fin de compte, il faut construire un bâtiment qui correspond aussi à ce qu'attend l'utilisateur. Aujourd'hui, il n'y a toutefois pas de réponses assez claires pour savoir si le coût du bâtiment peut réellement encore descendre.

M. Tanari aimerait prendre un exemple. Le coût des installations provisoires pour que les footballeurs continuent à se changer et à s'entraîner sur le lieu même du chantier nécessite la mise en place de containers et, donc, l'installation d'eau et d'électricité. Le stade doit par ailleurs être éclairé. L'ensemble de ces coûts représente Fr. 70'000.- sauf erreur. Aujourd'hui, il faut donc essayer de comprendre si les footballeurs peuvent aller se changer ailleurs pendant une année ou non. Ce sont des discussions qui sont en cours. C'est ce genre d'affinage qu'ils essayent de mettre en place pour avoir un bâtiment qui fonctionne, qui soit agréable pour l'utilisateur et qui corresponde aux vœux et souhaits de la Commune.

Aujourd'hui, on doit avoir la conviction que le projet lancé par la commune par rapport à la reconstruction de ce bâtiment de vestiaires est une absolue nécessité par rapport à la pratique du football à Dardagny. M. Tanari pense que les représentants du club ont quand même démontré aux conseillers municipaux que c'était le cas. De même, en termes d'environnement et d'aménagement, cela constituera une plus-value importante. En effet, le bâtiment prévu améliore beaucoup la qualité du site, notamment en permettant de supprimer les containers.

M. Tanari pense que l'emprise du futur bâtiment sera beaucoup plus insérée dans le site. Il faut savoir que les services de l'environnement, de la nature et du paysage ont été très attentifs à ce que l'on construise quelque chose de discret et de bien inscrit dans le lieu. C'est d'ailleurs à ces conditions que l'autorisation sera délivrée puisqu'on se trouve dans une zone protégée. On est dans un écrin de verdure en zone agricole où l'on ne pourrait en principe pas construire ce type de bâtiment aujourd'hui s'il n'y avait pas de construction préalable. Il faut comprendre que beaucoup de paramètres font que l'exercice n'est pas si facile pour l'ensemble des acteurs. Il ne s'agit pas juste de faire un petit bâtiment en bois à un endroit. Cela étant, la commune a un mandataire qui répond extrêmement bien à toutes les sollicitations, contraintes et études.

La présidente donne la parole aux conseillers municipaux pour leurs éventuelles questions.

Mme Ramu aimerait savoir quelle sera la durée des travaux.

M. Tanari répond que les travaux sont prévus sur une saison. Les footballeurs ne pourront donc pas s'entraîner normalement durant un an, même s'il est prévu que le stade reste en activité.

Mme Dugerdil avait l'impression que les soumissions devaient arriver pour septembre-octobre 2018. Elle demande si cela a pris du retard.

M. Tanari indique qu'il n'y a aucun retard. Ce qui était prévu à l'automne 2018, c'était le lancement des soumissions.

M. Vasey demande si l'autorisation de construire a été déposée.

M. Tanari répond qu'elle a été déposée le 13 août 2018. **M. Duchêne** ajoute qu'ils ont déjà eu le feu vert du SABRA

M. Tanari confirme que c'est sur la bonne voie. Pour l'heure, il n'y a que des avis favorables ou favorables sous réserve de la part de l'ensemble des services qui ont déjà donné un préavis.

M. Tanari ne cache pas que l'office cantonal de l'énergie a demandé aux mandataires de produire une variante supplémentaire à celle qu'ils ont proposée et qui était une variante HP1, c'est-à-dire à haute performance énergétique, prévoyant une pompe à chaleur et des panneaux solaires. Le canton demande qu'ils étudient une variante avec des panneaux photovoltaïques et un autre type de pompe à chaleur qui permettraient de passer le bâtiment en THPE (très haute performance énergétique). Il faut dire ce n'est jamais simple avec l'OCEN. Ils exigent, peut-être à juste titre, que les communes soient exemplaires. La question est aussi de pouvoir construire un bâtiment à un prix raisonnable, or la THPE coûte bien entendu plus cher que la haute performance énergétique. Aujourd'hui, des négociations sont en cours avec l'OCEN sur ce point. Il faut également préciser que, déjà en haute performance énergétique, la commune montrera très bien qu'elle fait son œuvre en la matière. Par rapport au standard énergétique du bâtiment actuel, c'est déjà une plus-value très importante. Il ne faut pas non plus oublier que le bâtiment est construit en bois et qu'il a une capacité remarquable de s'intégrer dans cet environnement. De plus, en termes de fabrication, le bois est plus durable que le béton armé.

M. Vasey aimerait savoir s'il y a déjà les préavis de la direction générale de la nature et du paysage.

M. Tanari répond que ces préavis n'ont pas encore été donnés. Il en profite pour préciser que ces services ont été consultés en amont du dépôt de l'autorisation de construire par le groupe de travail de la commune. Ils avaient même déjà été consultés au préalable par **M. Tanari** pour l'organisation du concours. Ils ne devraient donc pas poser de problème étant donné que tous les points délicats ont en principe déjà été discutés.

Mme Dugerdil relève qu'un point délicat était le fait de devoir tirer de grosses conduites d'eau. Or, certains conseillers municipaux ont fait remarquer que des travaux avaient déjà été faits à ce niveau. **Mme Dugerdil** aimerait savoir s'il y a déjà une réponse à ce questionnement.

M. Tanari explique que l'adaptation des réseaux est comprise dans le chapitre I de Fr. 339'000.-. Le bureau Bonnet travaille de concert avec des spécialistes en eau et en énergie et **M. Tanari** ose espérer qu'ils ne font pas le travail en double. À ce stade, il semble qu'ils ont démontré que l'adaptation des réseaux est nécessaire jusqu'à un certain point.

M. Pottu signale qu'il avait eu la demande, il y a 2 ou 3 ans, de tirer une nouvelle colonne plus grosse traversant la route de La Plaine et allant jusqu'aux compteurs se situant entre le terrain et la route. Il y a d'ailleurs un compteur spécifique pour le terrain de foot puisque tout l'arrosage de celui-ci n'a pas besoin d'être taxé pour l'épuration. Il y a également un autre compteur, effectivement plus petit, pour alimenter les vestiaires. Il suffit toutefois de changer le compteur et de mettre un diamètre plus gros pour que cela suffise. En effet, l'arrosage est en fonctionnement à un moment où les douches ne sont pas en fonctionnement et, inversement, les douches sont utilisées à un moment où il n'y a pas d'arrosage, celui-ci ayant lieu durant la nuit. **M. Pottu** estime que le diamètre nécessaire est déjà là. Cela permet donc plus de Fr. 10'000.- d'économies.

M. Tanari ne connaît pas les détails puisqu'il n'a pas fait lui-même ce travail. Les cahiers des charges et les soumissions étant en cours de préparation par les différents mandataires, **M. Tanari** propose de faire une consultation avec les personnes qui connaissent bien le lieu, notamment M. Pottu, une fois que le cahier des charges de l'installation sanitaire sera prêt.

Mme Zoller indique que l'atelier Bonnet a eu l'occasion de leur expliquer qu'ils avaient dû recalculer la puissance d'arrivée d'eau au prorata du nombre de douches et que le tube existant n'était pas suffisant.

M. Tanari assure qu'ils feront un contrôle pour être sûr de ne pas surinstrumenter la construction.

M. Todesco demande si le cahier des charges prévoit que les entreprises allant soumissionner seront locales et ne vont pas faire de la sous-enchère.

M. Tanari explique que cela dépend des lots. Certains lots devront passer en marchés publics étant donné que les montants sont supérieurs aux seuils légaux. Cela étant, la plupart des lots pourront être soumissionnés sous forme d'invitation. La commune pourra ainsi choisir les soumissionnaires. En général, une liste des corps de métiers est établie lors d'une réunion de coordination de travail. Les architectes disent alors ce qu'il est possible de faire sur invitation et la liste des trois ou quatre soumissionnaires invités à rendre une soumission est établie en collaboration avec la commune. Les procédures sur invitation permettent ainsi de choisir les entreprises qui pourront soumissionner, éventuellement des entreprises locales. Par contre, lorsqu'il faut passer par un marché public, une information est publiée dans la FAO et le maître d'ouvrage, la commune, n'a alors pas de prise sur ceux qui vont soumissionner. **M. Tanari** précise que c'est un travail qui n'a pas été encore présenté par les architectes. Il reste donc prudent sur sa réponse.

M. Duchêne indique que, sauf erreur, c'est en tout cas le béton qui devra passer par un marché public.

M. Tanari ajoute que la charpente sera peut-être aussi en marché public. De manière générale, ils restent attentifs à ne pas saucissonner les lots. Il arrive que certains le fassent, mais **M. Tanari** estime qu'ils mettent ainsi davantage en péril la qualité du bâtiment. **M. Tanari** éviterait donc de procéder de cette manière. En tout cas, ils ne partent pas du tout dans cette direction. Ils assumeront les deux ou trois lots qu'il faudra passer en marché public.

La présidente remercie M. Tanari pour sa présentation. Elle propose de faire une brève pause avant de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Pause

La présidente excuse M. Jolissaint et annonce que Mme Jaquier et M. Guerreiro arriveront avec un peu de retard.

La présidente signale que le point 9 est annulé étant donné que le rapport de la commission Accueil du 20 août 2018 n'a pas été envoyé. Il devra donc être adopté lors à la prochaine séance du Conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal du 18 juin 2018

En page 2198, **Mme Bovy** indique qu'il faut remplacer « respectable du bureau » par « responsable du bureau ».

En page 2199, au 4^e paragraphe, il faut ajouter le terme « rencontré » : « Ils ont *rencontré* M. Délétraz de la DGAN [...] ». Au 6^e paragraphe, **Mme Bovy** estime qu'il faudrait parler de « petits animaux » plutôt que de « gabarit ».

En page 2200, au 1^{er} paragraphe, **Mme Bovy** propose de compléter ainsi la phrase : « Suite à cette discussion, le bureau Bonnet a rétréci le bâtiment en jouant avec l'espace des douches qui avait un peu de marge et ils ont réorganisé les vestiaires communs ». Au dernier paragraphe, **Mme Bovy** pense qu'il faut ajouter le terme « réservée » : « on peut soustraire la partie principale *réservée* aujourd'hui aux spectateurs et au club en ceinturant simplement le bord du stade avec une entrée en retrait de l'entrée principale de telle manière à laisser la possibilité au stade de fonctionner. ».

En page 2207, **la Présidente** précise son intervention : « La présidente tenait à remercier les conseillers municipaux pour la confiance qu'ils lui *témoignent* pour cette année de présidence à *venir* ».

En page 2215, **Mme Zoller** propose de remplacer la phrase « Si on ajoute toute la partie de contacts que Mme Zoller effectuait, cela va effectivement coûter un peu, de même que les contrats avec les parents » par « *si l'on ajoute la comptabilité que Mme Zoller effectuait, cela va coûter moins.* ».

En page 2216, au 2^e paragraphe, **Mme Bovy** signale qu'il s'agit du « *groupement scolaire* » et non du « regroupement ».

Le procès-verbal du 18 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. Guerreiro

3. Communications du bureau du Conseil municipal

- **La présidente** propose de commencer par lire le courrier du maire en réponse à M. Franz Sobczak concernant les barrières posées à côté du tea-room de Dardagny :

« *Concerne : Barrières entre votre domicile et le tea-room de Dardagny* »

Monsieur,

Votre lettre adressée à Madame la Présidente du conseil Municipal, lue en séance plénière du 18 juin 2018, m'a surpris tant par la forme que par son contenu étant donné que nous nous étions rencontrés avec mes deux collaborateurs du service voirie quelques jours auparavant et que nous étions, me semble-t-il, tombé d'accord.

Les anciennes barrières n'étant plus du tout aux normes, nous étions dans l'obligation de les remplacer et les travaux d'entretien dépendant de la Mairie et non du délibératif, il est donc normal que ces points ne soit pas évoqués dans les PV du Conseil municipal. De même qu'il n'est pas d'usage d'informer les privés des travaux effectués sur nos parcelles.

En complément, je vous livre mes réponses à vos différentes questions évoquées dans le courrier précité : - La parcelle 962 est sur le domaine public communal et non sur le domaine privé, comme dit précédemment, la mairie n'a pas à justifier les travaux d'entretien qu'elle effectue sur ses parcelles - L'emplacement des poteaux a effectivement été modifié et le gabarit est plus grand. Après vérification auprès de l'office cantonal des constructions, la limite de pose se situe en bordure de parcelle et nous avons laissé la marge réglementaire par rapport à la vôtre

Sources : Code civil Suisse

A.tt.267 ccs 697 1 Toute clôture (barrière fermant un espace), hormis la haie vive, peut être établie dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder 120 cm de hauteur. (dans notre cas 102cm). Si elle doit dépasser ce maximum, elle sera reculée d'autant de la limite des fonds.».

Mme Bovy aimerait remercier le maire et ses adjoints d'avoir fait repeindre la barrière.

- **La présidente** annonce également un courrier de Pro Natura adressé à la Mairie de Dardagny concernant le festival Nature et Terroir du 23 septembre 2018 : « Nous avons le plaisir de vous convier à la 3^e édition du festival Nature et Terroir qui aura lieu le dimanche 23 septembre prochain de 10h00 à 18h00 au centre nature du vallon de l'Allondon. De nombreuses activités, rallyes, concours, ateliers, contes, ballade à dos-d'âne, maquillage, atelier jardinage, aviron (petits et grands) ainsi que de nombreux stands pour caler la faim et soif. Vous êtes conviés à cet événement ».
- **La présidente** rappelle également l'invitation des SIG à la visite de l'usine des Cheneviers, le mardi 27 novembre 2018 dès 16h15. Le rendez-vous est fixé à la salle polyvalente d'Aire-la-Ville. Ensuite, il y aura un déplacement sur le site des Cheneviers, une visite de l'usine puis un retour à la salle polyvalente d'Aire-la-Ville où se déroulera une réunion et un apéritif dînatoire. Le délai pour répondre est fixé au 15 octobre 2018.
- **La présidente** demande si les conseillers municipaux sont intéressés par l'organisation d'une soirée à la Revue.

La présidente constate que les conseillers municipaux sont favorables à l'organisation de cette soirée dont la date est fixée au 9 novembre 2018 à 20h30.

Arrivée de **Mme Jaquier**

- **Le président** informe les conseillers municipaux d'un courrier qu'elle a reçu à tout à l'heure :

« Concerne : vente du fonds de commerce du restaurant de La Poste

Cher Monsieur Duchêne,

Nous vous faisons parvenir cette lettre afin d'étudier avec vous et la commune la possibilité de la vente du fonds de commerce du restaurant que nous avons depuis de nombreuses années.

Après avoir passé de longues années à la tête de cet établissement historique, aujourd'hui nous n'avons plus la santé pour continuer à pratiquer notre activité.

Si nous vous proposons un rachat, c'est principalement pour que le petit village de la Plaine continue à avoir son restaurant et son lieu de rencontre pour une grande partie des habitants. Nous avons eu que très peu de propositions de rachat et les dossiers n'étaient pas assez sérieux pour maintenir la pérennité du restaurant que nous avons eu au fil des années.

Si nous décidions de partir, le restaurant aurait de grandes chances de fermer ou de devenir des logements.

Au plaisir d'avoir de nouvelles de votre part, nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations sur l'établissement. Veuillez agréer, cher Monsieur Duchêne, nos meilleures salutations.

Helena Marques Cravo Corneta et Antonio Carlos Calixto Corneta »

Mme Dugerdil note qu'ils ont déjà eu des propositions de rachat, mais qui n'étaient apparemment pas intéressantes. **Mme Dugerdil** aimerait savoir si les conseillers municipaux avaient déjà entendu parler de cette vente.

M. Wyss sait qu'ils essayent de vendre depuis 4 ou 5 ans.

M. Vuissoz fait remarquer qu'il s'agit de la vente d'un fonds de commerce et non du bâtiment. Cela n'intéresse donc pas les mêmes personnes.

Mme Ramu ne voit pas ce que change le fait que les conseillers municipaux aient entendu parler de cette vente ou non. Les auteurs du courrier ont simplement une demande à faire.

Mme Dugerdil note que le courrier dit qu'il y a apparemment eu des personnes intéressées. Quant à M. Wyss, il dit que cela fait 4 à 5 ans qu'ils essayent de vendre. **Mme Dugerdil** voulait juste savoir si des personnes avaient déjà entendu parler de cette vente. **Mme Dugerdil** demande si quelqu'un sait qui est propriétaire des murs.

M. Pedrosa répond que c'est la régie Livit à Carouge.

La présidente estime que ce n'est pas maintenant que le Conseil municipal va décider d'entrer en matière ou non. Il faut que le dossier parte en commission pour y être traité.

M. Todesco n'est pas convaincu par cette idée. Il ne faut pas entrer en matière et il n'est pas nécessaire d'envoyer ce dossier en commission pour faire perdre leur énergie aux commissaires. Il faut se rendre compte que d'autres commerces pourraient fermer à l'avenir et que, dans ces conditions, il faut s'attendre à ce que la commission ait tous à les traiter.

La présidente se demande, s'agissant d'un courrier adressé au Conseil municipal, si celui-ci peut répondre directement sans passer par une commission.

M. Carrara ne peut répondre sur ce point de procédure, mais il pense que cela demande quand même une réflexion. Il faut voir avec la commission s'il faut entrer en matière ou non. Toutefois, cela ne va pas se faire en un mois puisqu'il faut avoir une bonne étude de ce qui est proposé.

Par ailleurs, **M. Carrara** confirme que cela fait plusieurs années que Carlos Corneta a des problèmes de santé et qu'il voudrait remettre son commerce, or il ne trouve personne.

M. Guerreiro relève qu'il ne s'agit pas de l'acquisition d'un bâtiment, mais d'un fonds de commerce. Cela change la donne par rapport à d'autres dossiers. **M. Guerreiro** est d'accord que ce dossier soit envoyé en commission, mais il ne pense pas du tout que c'est la même approche.

La présidente estime que c'est effectivement une très grande différence. De plus, elle n'a pas entendu que les communes soient en mesure d'acheter des fonds de commerce. Cela étant, **la présidente** pense qu'il faut répondre à cette demande de manière sérieuse pour éviter des soucis.

M. Duchêne indique que la Mairie accusera réception du courrier qu'elle a également reçu en copie. Elle lui donnera suite une fois que la commission aura siégé et que le conseil aura pris une décision.

Mme Bovy considère qu'il faut d'abord que le Conseil municipal décide s'il envoie ce dossier en commission ou non.

La présidente indique que le Conseil municipal va donc voter pour décider s'il envoie ce dossier à la commission Bâtiments.

M. Vuissoz estime qu'il faut envoyer ce dossier à la commission des finances.

La présidente note que c'est lié à des questions de bâtiments et d'aménagement.

Mme Dugerdil croit qu'il faut quand même se pencher sur la question au sein d'une commission pour savoir si une commune est intéressée par l'achat de fonds de commerce et, le cas échéant, sous quels critères. À partir de là, il sera possible de décider d'entrer en matière ou non.

M. Carrara note qu'il est indiqué dans le courrier que le propriétaire risquerait de vendre et de faire des logements à la place du café. **M. Carrara** se demande s'il ne faudrait pas se renseigner auprès du propriétaire pour savoir s'il prévoit éventuellement de faire des logements à la place du restaurant.

Mme Bovy pense que, s'il est question de la vente d'un fonds de commerce, il ne s'agit pas de savoir s'il est prévu d'y faire des logements ou non.

M. Vasey se demande si le Conseil municipal ne peut pas donner la mission à l'exécutif d'investiguer un peu par rapport au prix demandé et à la possibilité pour une commune d'acheter un fonds de commerce. En fonction des réponses, cela ne gêne pas **M. Vasey** que la question soit ensuite étudiée en commission.

M. Duchêne indique que l'exécutif peut faire ce travail de recherche si tel est le souhait du Conseil municipal.

Mme Bovy estime qu'on n'a encore jamais vu un Conseil municipal refiler ses dossiers à l'exécutif. Elle y est donc opposée. Il faut déterminer quelle est la commission adéquate et lui envoyer ce dossier pour qu'elle le traite. Si c'est un fonds de commerce, elle ne voit d'ailleurs pas ce que cela a à faire avec la commission Bâtiment qui planche sur les bâtiments et non sur les fonds de commerce. On est plutôt dans une politique sociale au sens large.

Mme Ramu considère que cela devrait être envoyé à la commission Aménagement, bâtiments et emplacement. La question de savoir si on veut garder un restaurant à La Plaine concerne l'aménagement.

La présidente pense que cela fait sens d'envoyer ce dossier à la commission Aménagement, bâtiments et emplacement par rapport à ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

La proposition d'envoyer le dossier de l'éventuel rachat du fonds de commerce du restaurant de La Poste à la commission Aménagement, bâtiments et emplacement est acceptée par 8 voix favorables, 3 oppositions et 2 abstentions.

4. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** a rencontré, avec M. Pottu, la maison Citec concernant le parking de la Plaine. Il en découle que le nombre de places est évalué à environ 20 places. Un devis complet a été demandé à cette entreprise.
- Concernant la parcelle 614, une partie du parking a été prêtée aux CFF où ils peuvent mettre une cinquantaine de places. Une fois que les travaux seront terminés sur la route, Piasio liquidera le fond de la parcelle et le terrain pourra être nivelé. C'est une opération assez importante puisqu'il faut ajouter 1'350 m³ de terre. Cela concerne toute la partie jusqu'au parking, tout en laissant l'espace pour les jardins participatifs. **M. Duchêne** précise que l'opération avec Piasio sera certainement neutre financièrement, mais on en saura plus à la fin de l'année lorsque les travaux seront terminés. Par contre, comme cela a été dit en commission, les jardins ne pourront peut-être pas être utilisés avant le printemps 2019.
- Le 1^{er} lieutenant Vincent Heiniger de Russin a réussi brillamment son école de commandant de compagnie. Un préavis sera transmis au Conseil d'État en faveur de sa nomination au 1^{er} janvier 2019 en remplacement du commandant Frédéric Hiller qui fait acte de retraite.
- La votation du 14 octobre 2018 est annulée étant donné que l'élection de la Cour des comptes sera tacite.
- **Mme Zoller** signale que le décompte de la manifestation « Marche Pour » est presque terminé. Il manque encore la facture pour le vin de Mme Hutin. À ce jour, le total des dépenses se monte à Fr. 13'484,36.- (pour l'imprimerie, les gobelets, la machine à café, etc.) et le total de recettes est de Fr. 31'363,35.-. En comptant les retours (les verres, les gobelets et les bouteilles ont été comptés au prorata de ce qui a été consommé, ce qui correspond à Fr. 2'367.-), le boni pour Cansearch s'élève en l'état à Fr. 20'246.-.

Une séance de débriefing a eu lieu, mais l'ordre du jour du Conseil municipal étant chargé, il a été décidé que le rapport serait rendu pour la séance du Conseil municipal du mois d'octobre.

Mme Rivoire adresse ses remerciements à la commune pour ce bon résultat. Elle aimerait savoir si les remerciements de Cansearch sont bien parvenus à la Mairie.

Mme Zoller confirme que c'est bien le cas. D'ailleurs, la remise officielle du chèque sera organisée lors de la prochaine séance de la commission Scolaire. **Mme Zoller** signale que Cansearch a émis le souhait de pouvoir faire un apéro à la Cabuche. La commission pourrait discuter de cette idée.

- La piscine de Pré-Bois est de nouveau d'actualité. Il y a environ deux ans, le Conseil municipal avait refusé de participer à une intercommunalité pour la construction d'une piscine sur le site de Pré-Bois considérant que les montants étaient trop élevés. Jean-Marc Devaud, conseiller administratif de Meyrin a beaucoup travaillé et a réussi à trouver des fonds privés. Le projet prévoit une piscine de 50 mètres avec 8 lignes d'eau qui sera divisible en 2 parties ainsi que 100

m² de pataugeoire et un espace détente. Le projet revient aujourd'hui à un prix abordable pour Dardagny, notamment par le fait que la commune de Vernier participera finalement au financement. Un partenariat public-privé a été trouvé et des privés prendront en charge Fr. 800'000.- d'exploitation par année. La fondation du Casino de Meyrin met également 5 millions de francs pour l'investissement de départ. En d'autres termes, sur les 30 millions de francs d'investissement prévus pour la construction, 3 millions de francs sont pris en charge par l'ACG et 5 millions de francs par la fondation du Casino de Meyrin. Le canton a quant à lui offert un droit de superficie. Enfin, 12 communes de la rive droite participent à hauteur de 22 millions de francs selon une clé de répartition prenant en compte la population, l'indice de capacité financière, la distance et la mobilité pour l'accès à ces piscines. La participation de Dardagny, en termes d'investissement, représenterait 0,6 % des 22 millions de francs, soit Fr. 126'386.-. Sur la base de la même clé de répartition, la participation de Dardagny serait de 0,57 % des frais d'exploitation, soit Fr. 8'672.- par année.

Quand on sait que les piscines des Vernets et de Varembe vont fermer pour rénovation durant 18 à 24 mois, que la natation est le 3^e sport le plus pratiqué en Suisse (plus de 35 % de la population pratique la natation) derrière la randonnée et le cyclisme et au vu des chiffres présentés, notamment de l'investissement et de l'exploitation annuelle à la charge de la commune, l'exécutif suggère que la commune de Dardagny soutienne la construction et l'exploitation de cette piscine intercommunale de Pré-Bois.

Mme Dugerdil trouve les chiffres intéressants. Elle s'étonne toutefois du choix de l'emplacement alors qu'il n'y a par exemple rien du côté des Cherpines.

Mme Zoller signale que les communes de la rive gauche ne sont pas entrées en matière pour deux raisons. Tout d'abord, Plan-les-Ouates va construire une piscine. Par ailleurs, les communes de Cologny et Vandœuvres vont reprendre Genève-Plage au canton de Genève.

Mme Zoller fait remarquer qu'une participation financière de 5,47 millions de francs est apportée par Vernier, 6 millions de francs par Meyrin, plus de 2 millions de francs par Genthod et le Grand-Saconnex et plus de 1 million de francs par Pregny-Chambessy, Satigny et Versoix. Enfin, les communes de Céligny, Collex-Bossy, Bellevue et Russin vont également participer. Par exemple, Russin payerait Fr. 191'496.- en investissement et Fr. 13'140.- en exploitation et la commune est partante. **Mme Zoller** précise qu'une séance aura lieu le 21 septembre 2018 pour valider ces chiffres.

La présidente comprend que la participation de Dardagny sera mise au budget 2019 de la commune et que c'est au moment du vote du budget que le Conseil municipal se prononcera.

Mme Zoller confirme la remarque de la Présidente. Il serait d'ailleurs dommage que cette belle opportunité soit refusée par le Conseil municipal. De très gros efforts ont été faits et **Mme Zoller** félicite Jean-Marc Devaud qui a travaillé sur ce dossier durant plusieurs années.

Mme Dugerdil demande si les différents préavis relatifs à la construction de cette piscine sont favorables.

Mme Zoller indique que les constructions des immeubles ainsi que l'emplacement sont définis. Toutefois, aucune demande d'autorisation n'a encore été déposée étant donné que la première étape consiste à trouver les financements. Le 21 septembre 2018, si toutes les communes sont d'accord de se lancer sur la base des chiffres annoncés, il sera possible d'aller de l'avant.

M. Vasey comprend que, si certaines communes refusent de participer, les montants devront être adaptés en conséquence.

Mme Zoller répond que les montants ont été définis sur la base des réponses à une pré-consultation faite auprès des 45 communes genevoises. Seules les communes favorables ont

été prises en compte dans le calcul, mais il pourrait encore y avoir de petites modifications sur la méthode de calcul qui fera encore l'objet de discussions le 21 septembre 2018. Toutefois, pour une commune comme Dardagny, qui est assez éloignée de la piscine, cela ne devrait pas changer énormément.

Mme Bovy note que le Conseil municipal s'est prononcé concernant la précédente proposition. Elle comprend que c'est au moment du budget que le Conseil municipal devra se prononcer sur ce nouveau projet.

Mme Zoller explique que, la dernière fois, il s'agissait encore de sonder les conseils municipaux. Depuis, il a été possible de trouver un financement privé annuel de Fr. 800'000.- pour l'exploitation ainsi qu'un financement de 5 millions de francs de la fondation du Casino de Meyrin pour l'investissement.

Mme Jaquier imagine que les montants pourraient augmenter, par exemple si les coûts de construction ne sont pas respectés.

Mme Zoller estime que cela peut arriver comme pour n'importe quelle construction. Par rapport au business model de l'exploitation, il faut savoir que les clubs sportifs devront louer des lignes d'eau s'ils ne proviennent pas des communes participant à l'intercommunalité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les clubs bénéficient encore de la gratuité pour les lignes d'eau aux Vernets, mais cela pourrait changer.

Mme Jaquier comprend que la commune s'engagera pour un taux de participation aux frais d'exploitation et non pour un montant fixe.

Mme Zoller indique qu'ils vont s'assurer, lors de cette séance du 21 septembre 2018, que les chiffres annoncés ne vont pas être à la hausse comme dans le cas du CEVA.

- **Mme Zoller** fait savoir que Sonia Monteiro s'occupe maintenant des procès-verbaux de la commission Communication et qu'elle s'occupera également de ceux de la commission Sociale.
- Pour la rentrée 2018, le taux de remplissage de la crèche est de 95 % uniquement avec des enfants de Russin et Dardagny. Il faut également savoir que les demandes de subvention pour le fonds intercommunal ont été envoyées. Quant aux demandes de subvention pour l'OFAS, elles partiront d'ici fin octobre. Au final, il devrait être possible de recevoir deux fois Fr. 100'000.- de subvention déjà pour cette année. **Mme Zoller** précise qu'il y a des listes d'attente, mais cela concerne essentiellement des bébés. Il faudrait ouvrir une crèche avec 8 ou 10 places pour bébés plutôt que 4, mais ce n'est techniquement pas possible.
- Concernant les statuts du personnel et les deux points soulevés dans le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal, **Mme Zoller** n'a pas encore contacté la surveillance des communes.
- **M. Carrara** signale que la séance de la commission Bâtiment du 1^{er} novembre 2018 à 20h00 sera maintenue. Il n'y aura toutefois pas de déplacement à Nyon parce que ce n'est pas le même type de projet. Il s'agit de lumières à l'intérieur du château alors que c'est un éclairage extérieur qui est à l'étude pour le Château de Dardagny.
- Un état des lieux des jeux situés à côté du Château a été fait. De nombreux cordages sont en mauvais état et devront être changés. De même, le sol devra également être changé. **M. Carrara** attend un devis sur ce point, mais cela devrait tourner autour de Fr. 30'000.-.
- Il ne faut pas non plus oublier qu'il y aura une présentation des CFF le 27 septembre 2018 à la salle polyvalente sur ce qu'il va se passer autour de la gare de La Plaine.

- **Mme Jaquier** annonce que la commission des finances sera réunira le 4 octobre 2018.

5. Approbation du rapport de la commission Bâtiment du 12 juin 2018

Le rapport de la commission Bâtiment du 12 juin 2018 est approuvé par 12 voix favorables et 1 abstention

6. Approbation du rapport de la commission Bâtiment du 27 juin 2018

Le rapport de la commission Bâtiment du 27 juin 2018 est approuvé par 9 voix favorables et 4 oppositions

7. Approbation du rapport de la commission Bâtiment du 20 août 2018

M. Pottu trouve que la boulangerie Bocquet est un dossier traité dans la précipitation, or tout le monde sait que les dossiers traités en urgence débouchent sur un résultat qui n'est pas satisfaisant pour les parties concernées. Malgré tout le respect que **M. Pottu** a pour Guy Ramu et Stéphane Gros, il est étonné de leur participation dans les différents débats. En plus, n'étant pas membres du Conseil municipal, ils insistent pour que la commune fasse l'acquisition du bâtiment. Dans le rapport de la commission Bâtiment, on peut lire que Guy Ramu parle d'un architecte, mais sans que le nom de celui-ci soit précisé. Aucun détail non plus n'est donné sur le travail réalisé par celui-ci. **M. Pottu** ne comprend pas pourquoi on ne parle maintenant que de l'acquisition du bâtiment alors que la discussion devait initialement porter sur l'acquisition du bâtiment et l'exploitation de la boulangerie. Pour **M. Pottu**, ce n'est ni plus, ni moins que de la manipulation. Si on veut voter pour l'acquisition ou non du bâtiment, le Conseil municipal doit savoir quels seront l'utilisation, le coût détaillé et réel des répartitions et la rentabilité de l'exercice. **M. Pottu** propose simplement de renvoyer le dossier en commission pour qu'une étude digne de ce nom puisse être présentée.

M. Vasey rappelle le contexte. La commission a été saisie du dossier le 27 juin 2018 face à une vente imminente de l'ancienne boulangerie à des privés. Il y avait donc une certaine urgence. Les vendeurs ont donc été contactés pour demander s'ils étaient d'accord de surseoir un peu à cette vente afin que le Conseil municipal puisse travailler sur le dossier. La commission s'est penchée sur le dossier durant l'été, même si ce n'est pas une période très favorable pour contacter les gens. Les commissaires se sont donc répartis le travail et ils se sont vus plusieurs fois de façon informelle pour aboutir à une séance plénière de commission le 20 août 2018 qui fait l'objet du rapport actuellement discuté.

M. Vasey explique la raison pour laquelle le projet a été dissocié en deux parties. Tout d'abord, il y a une urgence concernant le bâtiment puisque des personnes sont prêtes à l'acquérir et que les propriétaires veulent vendre. Par ailleurs, il y a la question du projet à développer dans ce bâtiment, mais on sait que les projets mettent du temps à se monter pour qu'ils soient crédibles. **M. Vasey** dirait que la plupart des signaux sont au vert aujourd'hui pour ce projet. Maintenant, il faut vraiment se recentrer sur l'urgence qu'il y a par rapport à l'achat du bâtiment.

M. Vasey signale que la Mairie a demandé de son côté une expertise à M. Schneeberger qui a été envoyée, sauf erreur, à tous les membres du Conseil municipal. Son estimation aboutit à un montant de 1,252 millions de francs pour la valeur de l'immeuble au lieu des 1,390 millions de francs qui était celle des vendeurs et qui est un prix de marché. **M. Vasey** pense qu'il faut voir la situation de ce bâtiment au cœur du village. Il se trouve devant le Château et comprend une arcade. Il faut voir qu'on ne retrouvera pas une situation pareille. L'urgence se trouve surtout dans le fait qu'il n'y aura pas d'autre opportunité. Aujourd'hui la forge est partie et elle a été remplacée par des logements. On voit ce qu'il se passe devant et il n'y a plus aucun rapport entre ce bâtiment et le reste du village.

La commission a considéré que le bâtiment se trouve dans une situation villageoise qui est névralgique. **M. Vasey** pense que l'architecte contacté par Guy Ramu et Stéphane Gros trouve aussi que le prix du bâtiment est tout à fait correct et correspond aux prix du marché. **M. Vasey** s'y était aussi intéressé personnellement et il peut dire que plusieurs banques ont validé ce prix. **M. Vasey** estime que la commune ne prend aucun risque par rapport aux murs en achetant un tel bâtiment. Si la commune doit le revendre, elle ne peut le faire avec un bénéficiaire, mais elle pourra le revendre au même prix. **M. Vasey** estime que cela laisse ensuite le temps à la commission de développer un projet.

La commission a voulu scinder ces deux aspects parce qu'elle est bien consciente que le projet n'est pas encore abouti. **M. Vasey** signale que ce bâtiment a un potentiel d'agrandissement des volumes qui est important. L'idée de la commission est qu'on ne va pas y faire des appartements pour y faire des appartements. Si on fait un appartement, c'est éventuellement un appartement communautaire ou des chambres pour des apprentis. C'est ce qui irait le mieux pour superposer une fonction publique avec peut-être du bruit et des nuisances s'il y a des jeunes qui habitent au-dessus et qui acceptent peut-être aussi cette promiscuité. Pour la commune de Chêne-Bougeries, **M. Vasey** a développé un projet dans un contexte très compliqué, au goulet de Chêne-Bougeries, où les bâtiments sont très enchevêtrés. Au début, la commune n'y croyait pas, mais c'est un projet qui est extrêmement rentable en y faisant un appartement communautaire. Aujourd'hui, on sait que la commune de Dardagny ne va pas pouvoir acheter ce bâtiment en dessous du prix du marché parce qu'il y a des gens prêts à l'acheter à un tel prix. Enfin, **M. Vasey** est content que l'exécutif ait demandé une expertise parce qu'elle conforte l'idée que c'est un prix sérieux.

M. Vasey explique que la commission a toujours eu l'idée de ne pas mettre en péril les autres projets de la commune. Elle a ainsi réfléchi à la manière dont la commune doit le financer pour ne pas faire capoter d'autres projets ou mettre les finances de la commune en péril.

Mme Ramu constate que le dossier a été renvoyé en commission le 27 juin 2018 parce que le Conseil municipal a reçu un courrier signé de nombreux habitants. Avant cela, personne n'avait exprimé le fait que la commune devait se porter acquéreuse de cette maison située en face du Château.

M. Todesco ne comprend pas. Le Conseil municipal vient d'accepter le dernier procès-verbal du Conseil municipal. Dans celui-ci, il est dit que « la présidente met aux voix la proposition de mandater la commission Bâtiment pour travailler et préparer un document argumenté, avec plan financier, etc. pour l'achat de cette boulangerie ». Aujourd'hui, on se retrouve devant une situation qui ne correspond pas du tout au dernier procès-verbal. De plus, il n'y a pas de projet. Tout est flou. La seule chose qui est apparue à **M. Todesco** en lisant le dernier procès-verbal, c'est qu'il s'agit du mode d'emploi du parfait manipulateur, c'est-à-dire de la manière de faire passer quelque chose à des personnes qui n'en veulent pas.

On voit qu'il n'y a rien du tout. Il n'y a pas de dossier. **M. Todesco** pense qu'il est dommage de rester ancré là-dessus, car le futur de la commune se trouve dans une modernisation des écoles. Il s'agit aussi de trouver éventuellement une solution pour les cuisines scolaires où les enfants n'ont plus assez de place. Il y a également d'autres projets comme l'auberge communale où, même si cela interviendra seulement dans quelques années, il va falloir faire des travaux et faire en sorte qu'elle soit attrayante. **M. Todesco** relève que la commune se retrouve maintenant à avoir des problèmes de classes et il va peut-être falloir regrouper les écoles. C'est aussi quelque chose auquel il faut penser. De même, la mairie n'est plus du tout adaptée à la mobilité ou aux personnes âgées et il serait bien de trouver une solution. Les jeunes de la commune ont également besoin de logements, mais pas à des loyers de Fr. 3'000.- par mois.

M. Todesco demande si la commune doit s'éparpiller. Il ne faut pas oublier que les conseillers municipaux ont la responsabilité de la gestion de la commune et ils vont voter sur un achat

surestimé qui va coûter un montant de rénovations que personne ne peut prédéfinir. Les chiffres envoyés par l'exécutif sont quand même assez élevés. Par ailleurs, comme on peut le voir avec le stade de foot, on n'est pas au bout des surprises et il faudra financer tout cela avec l'argent du contribuable.

M. Todesco croit que, pour la présente législature, et peut-être même la suivante, le Conseil municipal a suffisamment de travail. Il est dommage qu'une commune se trouve prise en otage par une poignée de personnes vivant dans le passé, utopistes, tout en décriant un futur prometteur avec pour seule ambition une victoire personnelle au détriment de la population.

Mme Bovy aimerait recentrer la question. Le rapport soumis au Conseil municipal propose d'acquérir les murs. Il n'est pas question d'autre chose. Pour l'instant, ce qu'il faut savoir, c'est que, si le Conseil municipal va dans le sens proposé par la commission, cela revient à enrichir la commune puisque cela devient un patrimoine financier et non du patrimoine administratif. Le patrimoine financier n'est pas une dépense, mais un investissement puisque c'est dans le but d'en retirer des revenus. Par ailleurs, le patrimoine financier n'a pas besoin d'être amorti. On est donc dans une opération comptable à peu près nulle et la valeur de l'immeuble est celle de l'achat qui figure au bilan. On est donc bien dans ce cas de figure. Maintenant. Il est vrai qu'une commune ne peut pas acquérir n'importe quoi, n'importe où, sans projet. En l'état, il y a plusieurs projets potentiels et la boulangerie n'est qu'un projet parmi d'autres. Vu l'été, il est vrai que ce projet n'a pas pu être finalisé, mais celui-ci a fait l'objet de lettres d'intérêt de plusieurs partenaires de l'État. Il y a également un potentiel en termes d'agence postale. Cela représente 3'000 à Fr. 4'000.- par mois selon M. Duchêne, ce qui permettrait non seulement de rentabiliser l'achat, mais en plus d'encaisser de l'argent. Il y a également le projet de faire un ou plusieurs appartements communautaires pour des jeunes, des apprentis, etc. **Mme Bovy** fait remarquer que tous ces projets ne sont pas exclusifs. Ils peuvent être exclusifs, mais ils peuvent aussi se compléter. Pour l'instant, il s'agit d'un puzzle qu'il faut reconstituer. Comme il faut bien commencer par quelque chose, la première étape est l'acquisition de ce bâtiment. Il faut voir que, au niveau financier, on ne peut pas dire que la commune prenne un grand risque.

Mme Bovy explique que la commission s'est posé la question de savoir quels sont les projets en cours pour la législature. Il n'y a que le stade à la connaissance de **Mme Bovy**. Le projet sur la parcelle 614 est passé à l'as. Quant au GIAP, il n'y a apparemment aucune demande à ce sujet. Autrement dit, le seul projet en discussion est bien celui du stade.

Mme Dugerdil fait partie de la commission et elle est interpellée par les mots assez forts utilisés par **M. Todesco**. Celui-ci parle de manipulation, de porte-à-faux, de loyers à Fr. 3'000.- **M. Todesco** ne fait pas partie de la commission. Ce ne sont que des ouï-dires. **Mme Dugerdil** pense qu'il y a de la manipulation un peu de toutes parts. Quand **M. Todesco** annonce des loyers à Fr. 3'000.-, il doit être très bien renseigné puisqu'on ne sait même pas encore ce que la commune va faire de ce bâtiment.

Mme Dugerdil pense qu'il faut effectivement recentrer le débat. Pour l'instant, il y a un projet d'achat d'un bâtiment qui est effectivement du patrimoine financier. Concernant ce qui sera fait de ce bâtiment, il y a différentes possibilités. Il est toutefois clair qu'il n'est pas possible de monter un projet durant l'été, ni de connaître les coûts ou les éventuelles rentrées pour la commune. Ce que l'on sait à l'heure actuelle, c'est que ce bâtiment est à vendre et qu'il y a des acheteurs intéressés. Il s'agit de maintenant de savoir si la commune a envie d'acquérir un bâtiment et de monter un projet dans un 2^e temps. C'est la proposition que fait la commission et qu'elle a adopté à l'unanimité moins une abstention. Il y a quand même une commission qui a planché sur ce dossier. Il y a aussi un devoir de collégialité. Les commissaires ne sont pas des professionnels, mais **Mme Dugerdil** espère que ce ne sont pas des rigolos non plus. Les commissaires se sont vus 4 ou 5 fois durant l'été. Ce sont quand même des éléments sur lesquelles ils ont planché. Cela n'a pas juste été décidé lors d'une unique rencontre au bistrot ou ailleurs.

Mme Dugerdil est d'accord que, si la commune investit pour l'achat du bâtiment, il faudra quand même penser un peu plus loin par rapport aux 4 projets existants. La question de l'utilisation du bâtiment reste au stade de projet. Cela étant, il y a notamment cet aspect de boulangerie qui n'est pas pris à légère. Il y a tout un aspect de formation non seulement pour la boulangerie, mais aussi en amont pour la rénovation du bâtiment. Il faut savoir qu'il y a eu des lettres d'intérêt de la FER, du CEPTA et de professionnels qui travaillent déjà dans ce milieu. Il y a également un projet de logement communautaire. À l'heure actuelle, la commission a envisagé que cela soit destiné aux jeunes du village avec des parties communes et des chambres qu'ils pourraient louer. **M. Todesco** parle de Fr. 3'000.- de loyer tandis que la commission parle de Fr. 500.-. La possibilité d'en faire une agence postale a également été évoquée et on sait que ce sont des rentrées d'argent qui peuvent permettre un retour sur investissement. On pourrait également y faire des salles de réunion puisqu'il y a un manque de place à ce niveau au Château. Il y a en effet des demandes de toute part pour de simples réunions. En d'autres termes, ce sont tous des projets en phase de potentiel. Pour l'instant la commission demande d'investir dans un bâtiment et, selon l'avancée du projet ainsi que selon les intérêts de la population et du Conseil municipal, elle aura ensuite un ou deux ans pour avancer.

Mme Ramu n'est pas particulièrement sensible au fait d'acheter un bâtiment pour le laisser ensuite vide durant 2 ans. **Mme Ramu** aimerait juste faire circuler auprès des conseillers municipaux la commande faite auprès de l'entreprise Pro pour la semaine prochaine. Elle estime qu'on devrait avoir une vision un peu plus tournée sur le futur pour beaucoup de choses. En effet, dans peu de temps, on va se retrouver par un foyer de la salle polyvalente qui déborde d'enfants. Le nombre maximum d'enfants admis est de 50 personnes dans ce foyer et on est à 67 enfants certains jours. Il y aura donc d'autres solutions à trouver et certainement assez rapidement.

M. Guerreiro est étonné par la véhémence des propos de **M. Todesco** par rapport au travail fourni par la commission. Si le projet était d'acheter le bâtiment pour y faire une boulangerie qui ferait concurrence aux gens déjà installés dans le village et qui y travaillent, **M. Guerreiro** y serait manifestement opposé. Maintenant, tout le monde sait qu'il est assureur, qu'il travaille avec des projets immobiliers, qu'il finance l'acquisition de biens immobiliers et qu'il connaît quand même un peu la valeur de biens tels que celui dont le Conseil municipal parle. Il a ainsi réalisé 4 cas de figure pour des calculs de financement de l'acquisition d'un bâtiment. C'est un bâtiment que la commune va acheter 1,39 million de francs sans les travaux. Avec un taux d'intérêt à 1 % sur ce bâtiment, cela représente un coût de Fr. 13'900.-. Pour les frais, on compte toujours 1 % par rapport à la valeur du bâtiment, ce qui donne un coût de Fr. 13'900.-. **M. Guerreiro** sait que cela ne se fait pas comme ça pour la commune, mais il a mis un amortissement de 1 % comme c'est le cas lorsque le commun des mortels achète un bâtiment. On se retrouve donc avec un projet qui coûterait annuellement Fr. 41'700.-, soit Fr. 3'475.- par mois. **M. Guerreiro** a également fait le calcul avec un montant de 3 millions de francs pour l'achat et les travaux. En prenant en compte un taux d'intérêt à 1 % et un amortissement de 1 %, le coût annuel serait de Fr. 90'000.-, soit Fr. 7'500.- par mois.

M. Guerreiro a refait des calculs avec les mêmes montants de départ, mais sans prendre en compte un amortissement. On serait ainsi à Fr. 27'800.- par année (Fr. 2'317.- par mois) pour le loyer nécessaire en prenant en compte uniquement l'achat et à Fr. 60'000.- par année (Fr. 5'000.- par mois) en prenant en compte l'achat du bâtiment et les travaux.

M. Guerreiro fait remarquer qu'un aspect important est le fait que ce bâtiment est au cœur du village. L'actuelle réception à la mairie n'est pas accessible pour les gens à mobilité réduite. La commune pourrait peut-être envisager de mettre la réception de la Mairie au rez-de-chaussée de ce bâtiment qui se trouverait juste en face de la Mairie. Comme cela a été dit, une autre possibilité serait d'y installer un bureau postal. **M. Guerreiro** indique que, ce qui lui tient à cœur dans ce projet, c'est la réalisation de ces logements communautaires pour les jeunes de la commune. Comme **M. Guerreiro** l'a dit, sur une base à Fr. 5'000.- par mois si on ne prend en compte aucun amortissement, on peut bien trouver une utilité à ce bâtiment qui est au cœur du village pour y faire un appartement communautaire pour les jeunes de la commune à des prix

modérés et utiliser les surfaces commerciales à bon escient. **M. Guerreiro** estime que le projet d'y mettre une boulangerie est accessoire. Ce projet ne le branche pas, mais il faut reconnaître que le bâtiment a du potentiel.

Mme Zoller aimerait revenir sur l'affirmation disant que la commune va devoir ouvrir des écoles. Il faut savoir que, à ce jour, M. Zbinden ne demande pas de classes et que le potentiel de nouveaux enfants et des nouvelles constructions dans la commune est assez restreint. Pour le moment, le nombre de classes à disposition est adéquat. En tout cas, la nécessité d'anticiper des ouvertures de classes n'a pas du tout été évoquée. Il y a des équipes pluridisciplinaires qui ont eu besoin de locaux, mais une solution a été trouvée avec Satigny. Concernant le GIAP, le sujet a été évoqué en séance du bureau du groupement intercommunal et il est pris en main avec Russin avec des pistes pour pouvoir laisser par les enfants à Russin et éviter que 15 ou 20 enfants viennent augmenter le nombre d'enfants dans la salle. Cela ne veut pas dire que tous les problèmes sont résolus, mais différentes possibilités vont être évoquées avec Russin le 15 octobre 2018.

M. Vuissoz trouve triste d'entendre que les membres d'une commission sont accusés de manipulation.

M. Carrara aimerait signaler que M. Zbinden a bien dit dans son discours, lors des promotions, qu'ils devront ouvrir une classe supplémentaire l'année prochaine, même s'il n'a pas précisé si c'était à Russin ou à Dardagny. Il faut bien dire que, pour les classes pluridisciplinaires, les maîtresses à La Plaine ont demandé des bancs et des tables pour aller dans le local des dames paysannes et pouvoir utiliser le local pour les jeunes (celui que les jeunes utilisent le vendredi soir et le samedi). Concernant les besoins et les projets de la commune, il ne faut pas oublier qu'il y a le carrefour de La Plaine pour lequel la commune a reçu une autorisation de construire. Il y a également le projet du stade de foot, les jardins participatifs, le parking de la parcelle 1360 (ex-parcelle 614), les lumières du Château, l'éventuelle fermeture de l'école du Château (M. Duchêne a demandé au Conseil municipal d'étudier cette possibilité, ce qui n'a toujours pas été fait), le parking derrière le Château qu'il faudrait revoir si on ferme la partie devant le Château, le garage des locataires qui n'est pas utilisé (c'est plutôt un garage à vélo), la question de la réception, des bureaux et de la salle du Conseil municipal à la mairie, le restaurant scolaire (il est vrai qu'on va trouver une solution en répartissant une partie des élèves à Russin, mais cela revient à nouveau à faire de l'épicerie) ou les toilettes de la salle polyvalente (même l'infirmière s'est plainte qu'il n'y a que deux lavabos alors que les enfants peuvent être très nombreux), le pavillon de l'école de La Plaine qui est obsolète et l'auberge de Dardagny. On peut aussi se demander pourquoi ne pas mettre le terrain synthétique au stade.

M. Carrara aimerait revenir sur les séances de commission qui ont eu lieu. Il s'est en effet posé beaucoup de questions sur les séances auxquelles il a participé. Le bâtiment est classé bâtiment intégré. Tout projet devra donc être soumis à la CMNS. Cela veut dire qu'on ne pourra rien changer à la façade telle qu'elle est aujourd'hui. Par ailleurs, la commission ne peut pas travailler correctement en deux mois, preuve en est qu'elle a tout de suite dissocié les deux projets. Ensuite, Guy Ramu est venu avec des plans fournis bénévolement par son architecte. Il se trouve qu'on n'a pas vu ses plans. Dans le rapport, il est signalé que les travaux sont estimés à 1,42 million de francs pour un coût total, avec l'achat du bâtiment, de 2,812 millions de francs. Dans le procès-verbal de la séance du 27 juin 2018, **M. Vasey** estimait les travaux à 1,2 million de francs s'ajoutant aux 1,4 million de francs pour l'achat. On est donc déjà à Fr. 210'000.- de plus. Par ailleurs, l'architecte mandaté par la Mairie estime à 1,250 millions de francs l'achat du bâtiment auxquels s'ajoutent 2,1 à 2,3 millions de francs pour la construction. **M. Carrara** n'est pas un spécialiste de ce domaine, mais il se pose des questions.

La présidente estime que l'exécutif, au sein du Conseil municipal, n'est pas là pour donner son avis et pour démonter le travail des commissions.

M. Carrara demande s'il n'a pas le droit d'intervenir sur ce qui a été dit.

La présidente confirme qu'il peut intervenir pour donner des éléments de réponse, mais pas pour prendre position.

M. Carrara estime qu'il a le droit de prendre position. Sinon, il faut présenter, lors de la prochaine séance, quels sont les articles de la LAC qui empêchent à un adjoint de prendre la parole.

La présidente précise qu'elle n'a pas dit que M. Carrara ne pouvait pas prendre la parole, mais qu'il ne pouvait pas prendre position.

M. Carrara aimerait relever que certains points sont aberrants et d'autres peu clairs dans les procès-verbaux de commission.

M. Vasey estime que le procès-verbal a été fait par quelqu'un de neutre.

M. Carrara relève que Guy Ramu est venu avec un dossier, mais que personne ne l'a vu. **M. Carrara** se demande comment la commission a pu estimer le montant nécessaire pour ce bâtiment si elle n'a pas vu les dossiers. **M. Carrara** trouve cela surprenant.

M. Carrara note, dans le rapport, que M. Vuissoz rapporte que son neveu, qui a une boulangerie à Sainte-Croix, dit qu'il faut compter un boulanger pour environ 1'000 habitants. Avec 1'900 habitants à Dardagny et deux tea-rooms, si on rajoute une boulangerie, il y a donc de quoi se faire du souci. Guy Ramu dit vouloir faire une boulangerie qui fait du bon pain GRTA de la commune. **M. Carrara** pense que les boulangères, Celia Marques et Natacha Todesco, doivent être contentes de l'apprendre. Ensuite, Guy Ramu dit que plusieurs personnes (M. Boschetto, M. Brunier, M. Berger, M. Loisel et le SCAV) sont intéressées, mais la Mairie n'a pas reçu une seule lettre. **M. Carrara** fait également remarquer que cela a pris 6 mois pour prendre une décision sur un montant de Fr. 15'000.- pour le local de Zébulon. Maintenant, pour 1,5 million de francs pour l'achat du bâtiment et encore peut-être 1,5 million de francs de travaux, soit 3 millions de francs au total, il faudrait voter les yeux fermés. Cela fait également 3 ans que le dossier du stade est sur la table et, encore aujourd'hui, il a fallu faire venir **M. Tanari** pour essayer d'expliquer au Conseil municipal qu'ils essayent de faire des économies. **M. Carrara** note qu'il est question d'installer une boulangerie formatrice dans ce bâtiment. Il demande si le stade où 200 juniors s'entraînent n'est pas formateur. Avec tout ce que **M. Carrara** vient de dire, il faut quand même se poser quelques questions. Quant aux chiffres que M. Guerreiro vient présenter, **M. Carrara** estime que c'est un travail qui devrait être fait en commission. Il pense que la commission n'a pu travailler correctement vu le temps qu'elle avait à disposition.

Mme Dugerdil est choquée de voir qu'on en arrive à des procédures complètement fausses. Il y a eu une réunion de crise avant l'été avec l'exécutif en expliquant le rôle du délibératif et celui de l'exécutif. Maintenant, on repart dans une salade phénoménale d'autant plus que, en ce moment, le Conseil municipal traite du point 7 de l'ordre du jour qui porte sur l'approbation du rapport de la commission bâtiment du 20 août 2018. On parle à l'heure actuelle de savoir si le Conseil municipal veut ou non acheter ce bâtiment. C'est tout. Il a été répété que les projets ne sont pas encore en place, mais qu'il existe plusieurs possibilités. En effet, si la commune achète un bâtiment, il faut quand même donner quelques pistes et c'est ce qui a été expliqué en long et en large au sein de la commission. Maintenant, **M. Carrara** parle de la LAC. Si quelqu'un est bien au courant, c'est Mme Bovy et elle a bien expliqué quel est le rôle du délibératif et celui de l'exécutif. À première vue, **Mme Dugerdil** constate que rien n'a été compris et elle se demande ce que les conseillers municipaux font ici.

Mme Bovy rappelle que celui qui veut noyer son chien l'accuse d'avoir la rage. Elle estime qu'il faut rester raisonnable et s'en tenir au point fixé à l'ordre du jour. Indépendamment des vices de procédure absolument grandioses qu'il y a eu ce soir, **Mme Bovy** rappelle que, pour la législature en cours, il n'y a qu'un projet en suspens, c'est celui du stade. Les autres, à l'instar de celui du carrefour de La Plaine, sont déjà en route et sont déjà budgétés.

Mme Ramu constate qu'il y a beaucoup d'émotionnel au sujet de l'achat de cet immeuble. Elle aimerait quand même dire comment certaines choses se sont passées dans cette commission. Il y a eu des séances où tout le monde ne pouvait malheureusement pas être présent. **Mme Ramu** sait également qu'il y a eu des documents qui n'ont pas été passés à toute la commission et que des choses se sont passées par-dessous.

M. Vasey signale que le document dont tout le monde parle, c'est-à-dire le travail qui a été fait par Michel Morello, était sur la table lors de la dernière séance de commission. C'est un travail qui a été fait à compte d'auteur par les architectes. **M. Vasey** l'a eu chez lui comme architecte et il sait très bien ce que les gens peuvent parfois faire de ces projets qui partent partout et qui sont utilisés par d'autres alors que les honoraires ne sont pas payés. **M. Vasey** a gardé une copie de ce projet et il est à disposition si les conseillers municipaux veulent le regarder. En gros, il n'y a pas d'autres éléments que les plans distribués à tout le monde par Mme Zoller. Il y avait une esquisse de projet de transformation basée sur 2 logements, mais la commission a jugé que la commune n'était pas là pour faire des appartements de luxe à un loyer de Fr. 3'000.- par mois, mais qu'elle souhaitait des appartements avec des chambres communautaires. **M. Vasey** a envoyé à tous les membres de la commission des croquis qu'il a fait faire à son bureau avec des répartitions des parties communes et des parties logement. Ce sont des plans tout simples pour évaluer le potentiel du travail.

M. Vasey ajoute que les coûts indiqués dans ce rapport ont été transmis à M. Wyss pour qu'ils figurent dans le rapport. **M. Vasey** estime qu'il n'a rien caché de tout cela. Il y a juste un devoir de réserve par rapport à des documents qui sont réalisés à compte d'auteur. **M. Vasey** précise que c'est une idée de transformation. On ne peut toutefois pas chiffrer un projet de transformation à une centaine de milliers de francs près alors qu'on ne sait pas ce qu'on va y faire. **M. Vasey** a répondu à Pierre Duchêne, qui lui a posé la question, que le coût de transformation estimé dans l'expertise de Schneeberger à Fr. 1'200.- par m³ est un peu élevé quand il y a un bâtiment existant. Par rapport au prix annoncé par Michel Morello de 1,4 million de francs, **M. Vasey** pense que c'est un prix assez juste. Aujourd'hui, on parle de l'achat d'un bâtiment, mais **M. Duchêne** aimerait rappeler qu'il y a quand même un certain degré d'urgence. On se doit de donner une réponse aux sœurs Bocquet qui étaient sur le point de vendre au mois de juin et à la pétition signée par près de 200 habitants de la commune. **M. Vasey** estime qu'il va falloir donner une réponse à ces gens en disant si le Conseil municipal entre en matière ou non. On peut décider de ne pas l'acheter, mais ce bâtiment sera alors vendu à quelqu'un d'autre, certainement pour y faire des logements.

M. Vasey donne l'exemple d'un hôtel modeste de 25 chambres à Chandolin. Le propriétaire a voulu le vendre parce qu'il ne pouvait plus continuer. Ce qu'il s'est passé c'est qu'un industriel lausannois l'a racheté pour 3,2 millions de francs et, aujourd'hui, au lieu d'un hôtel de 25 chambres, il y a un chalet. Il est vrai qu'un hôtelier ne pouvait pas payer ce prix au départ pour pouvoir maintenir un hôtel de classe moyenne. Maintenant, il y a ailleurs un boutique-hôtel à Fr. 400.- la nuit et il n'y a plus de logements modestes. Ici, ce sont peut-être 50'000 acheteurs qui peuvent acheter ce bâtiment. Si ce n'est pas la commune qui le rachète, on aura alors deux Porsche Cayenne de plus devant l'entrée. Le degré d'urgence se trouve aussi à ce niveau. Aujourd'hui, si la commune n'entre pas en matière, le bâtiment sera vendu pour y faire du logement.

M. Vuissoz pense que le Conseil municipal est en train de tout mélanger dans la discussion. On parle d'acheter un bâtiment. Le pire c'est qu'il y a des conflits de personnes et cela devient inadmissible.

Mme Rivoire constate qu'il y a beaucoup d'émotionnel. Elle voit cela comme quelque chose de positif. Tout le monde a exprimé des points intéressants qui méritent d'être entendus. **Mme Rivoire** aimerait saluer la commission qui a fait cet énorme travail durant l'été en un temps record. Effectivement, ce n'est pas totalement abouti, mais un effort a été fait et on peut le saluer, que l'on soit favorable ou opposé à cet achat.

Mme Rivoire pense que la première question est de savoir si le Conseil municipal veut s'acheter aujourd'hui du temps pour réfléchir. Il y a des projets intéressants, mais il n'est pas possible d'étudier les pistes évoquées en un ou deux mois malgré toute la bonne volonté qu'on peut y mettre. Il semble que cet achat ne soit pas quelque chose de lourd financièrement pour la commune puisqu'elle peut se laisser la possibilité de le revendre ensuite sans y laisser trop de plumes. Aujourd'hui, il s'agit de savoir si la commune veut s'acheter du temps, et de la qualité, pour la réflexion. Effectivement, l'idée n'est pas de laisser ce bâtiment vide, mais il y a visiblement des commissions motivées pour étudier le dossier.

M. Pottu considère que c'est une chose d'acheter le bâtiment, mais il y a aussi la question de savoir ce que la commune va en faire. **M. Pottu** note qu'il y a l'estimation de l'architecte amené par Guy Ramu et il y a l'estimation demandée par la Mairie. Vu ce qu'il s'est passé pour le stade, chat échaudé craint l'eau froide. **M. Pottu** pense que la commission des finances devrait avoir au moins un estimatif détaillé des travaux qui vont se faire dans ce bâtiment compte tenu du contexte.

Mme Dugerdil relève que le rapport dit clairement que la commission propose d'acheter ce bâtiment pour s'acheter du temps. Le bâtiment sera ainsi en possession de la commune et, si elle arrive à monter un projet, elle le mettra en œuvre, sinon elle revendra le bâtiment et ça sera terminé. De toute façon, la commune ne perd pas d'argent puisque c'est du patrimoine dont on sait qu'il pourra être revendu au prix annoncé aujourd'hui.

M. Pedrosa est assez d'accord avec M. Todesco, à part sur quelques termes qu'il a utilisés. **M. Pedrosa** n'est pas d'accord que la commune achète un bâtiment dont elle ne sait pas ce qu'elle va faire pendant des années. Il y a, certes, des idées, mais rien de précis.

M. Duchêne confirme que cela ne pose pas de problème au niveau des finances de la commune. Par contre, il aimerait modifier quelque chose dans le rapport. En effet, il a eu un mauvais chiffre pour la dette par habitant qui n'est pas de Fr. 5'500.-, mais de Fr. 1'121.-. **M. Duchêne** informera également la commission des finances sur les conclusions sur l'entrevue qu'il a eue avec M. Wyss et notre fiduciaire, comme cela avait été demandé par le Conseil municipal. **M. Duchêne** peut confirmer que la commune n'a pas de soucis financiers. Il y a toutefois des dépenses qui vont venir et cela va représenter 2 à 3 millions de francs sans parler du stade. Pour cela, il y a des banques qui peuvent prêter de l'argent à la commune. Toutefois, les banques prêtent de l'argent pour autant que la commune ait une certaine thésaurisation. Aujourd'hui, on oublie la parcelle 614, mais un jour, s'il faut 10 ou 15 millions de francs pour y développer un projet, il faut que la commune ait thésaurisé au préalable. Pour l'achat du bâtiment dont il est question aujourd'hui, la commune pourra effectivement le revendre sans problème. **M. Duchêne** n'a pas d'ordre à donner au Conseil municipal, mais il lui laisserait une année pour préparer un projet qui tienne la route. La fiduciaire a bien indiqué qu'un patrimoine financier qui ne rapporte rien, ce n'est pas bon. **M. Duchêne** a également lu des rapports de la Cour des comptes concernant la commune de Corsier ou d'Hermance qui ont eu de petits soucis avec cela. Il faudrait ainsi qu'il ait toujours un certain rendement. Il est possible qu'il n'y en ait pas durant une année, mais ensuite il faut qu'il y ait un rendement.

Mme Bovy remercie M. Duchêne pour ses précisions. On est effectivement dans le cas de figure du travail d'une année. Tout le monde est d'accord sur le fait que, si la proposition de la commission est acceptée, ce n'est pas demain que ce bâtiment va ramener quelque chose à la commune. Maintenant, la commission aura à cœur, si ce choix se fait, de travailler pour monter ce projet au plus vite.

Le rapport de la commission Bâtiment du 20 août 2018 est approuvé par 9 voix favorables et 4 oppositions.

8. Approbation du rapport de la commission Accueil du 19 juin 2018

Le rapport de la commission Accueil du 19 juin 2018 est approuvé à unanimité.

9. Approbation du rapport de la commission Accueil du 20 août 2018

Reporté à la prochaine séance du Conseil municipal

10. Approbation du rapport de la commission Communication du 27 juin 2018

Mme Zoller signale qu'il faut remplacer « ER » par « AR » au point 2 étant donné que cela fait référence à Alix Rivoire.

Le rapport de la commission Communication du 27 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

11. Délibération crédit d'étude pour la rénovation du Stade

M. Pottu note que les frais d'étude sont actuellement de Fr. 345'000.-. Il a fait un calcul en termes de main-d'œuvre. Si on divise ces Fr. 345'000.- de frais d'étude par Fr. 130.- de l'heure en moyenne, cela représente 2'650 heures ou 14 mois pour une personne. **M. Pottu** trouve que c'est quand même bien compté. **M. Pottu** a contrôlé certains prix par rapport à la toiture végétalisée. Il estime que c'est une utopie complète dans le sens que personne ne la verra du côté de la route et que cela nécessitera ensuite beaucoup de travaux pour l'entretien. **M. Pottu** peut parler par expérience.

M. Duchêne fait remarquer que la discussion porte sur le crédit d'étude. **M. Pottu** trouve précisément que le crédit d'étude est trop cher.

M. Duchêne ne remet pas en cause le calcul de M. Pottu, mais il s'agit de devis qui ont été demandés à tous les corps de métiers (ingénieurs, architectes, etc.). Il était plus simple de mettre un prix global pour les crédits d'études sur lesquels le Conseil municipal doit se prononcer.

M. Vasey précise que le crédit d'études ne concerne pas seulement l'architecte, mais aussi tous les autres mandataires.

M. Duchêne fait remarquer que la commune va de toute façon être obligée de payer ce montant, même si le projet n'aboutit pas par la suite.

M. Pottu a pris une moyenne de Fr. 130.- de l'heure précisément pour tenir compte des tarifs horaires des différents corps de métiers. Cela permet d'avoir un ordre d'idée et d'attirer l'attention des conseillers municipaux sur le fait que c'est assez onéreux bien qu'on ne soit qu'à la moitié du total (Fr. 625'000.- au total).

M. Vasey explique que l'objectif est d'arriver à voter un crédit de construction sur la base des soumissions rentrées. Pour y arriver, il faut avoir fait environ 50 % des prestations, notamment les pré-plans d'exécution, les soumissions, les comparatifs des offres. Quant à savoir si c'est cher ou pas cher, **M. Vasey** relève que la commune a été accompagnée par un architecte. Ils ont vu les devis et il faut faire confiance à l'exécutif concernant les discussions au niveau des mandats. Que cela soit le 50 % des prestations par rapport à ce qui est nécessaire pour voter en connaissance de cause, **M. Vasey** pense que c'est normal.

Mme Zoller signale que, lors d'une séance concernant le stade (sauf erreur celle du mois de juin), l'atelier Bonnet leur a dit qu'ils étaient à 1'200 heures de travail. Effectivement, ils ont aussi 800 heures pour le concours et ils sont effectivement à Fr. 130.- de l'heure. **Mme Zoller** précise

que, dans le détail des prestations honoraires, il y a l'ingénieur civil pour Fr. 140'000.-, l'ingénieur électricien pour Fr. 14'000.-, l'ingénieur en chauffage et ventilation pour Fr. 10'000.-, l'ingénieur en installation de chauffage pour Fr. 11'000.-, le géomètre pour Fr. 10'000.-, le physicien du bâtiment pour Fr. 9'000.-, l'ingénieur sécurité pour Fr. 4'000.-, le diagnostic amiante pour Fr. 8'000.- et l'architecte pour Fr. 421'000.-.

M. Vasey précise que l'atelier Bonnet a consacré 800 heures pour le concours, or ils ont touché Fr. 7'000.- à ce titre. Cela étant, il est vrai qu'ils ont choisi de participer à ce concours et pris le risque de ne pas être sélectionnés.

M. Pottu fait remarquer que c'est la même chose pour toutes les entreprises qui participent à des appels d'offres. Elles ne reçoivent rien si elles n'obtiennent pas le mandat.

La présidente lit la délibération :

Vu les réflexions menées par le Conseil municipal en vue de rénover la buvette/vestiaire du stade communal, ainsi que les travaux menés par la commission des aménagement-bâtiments-emplacement afin de déterminer les objectifs et procédures relatifs à cette transformation ;

Vu la mise sur pied d'un concours avec jury pour trois projets ;

Vu les séances du jury pour nommer le projet lauréat ;

Vu la présentation au Conseil municipal du 18 juin 2018 par le bureau lauréat ;

Vu le contrat relatif aux prestations de l'architecte qui a reçu le mandat de réaliser l'étude et s'élevant à Fr. 345'000,- :

Vu l'article 30, al. 1, lettre w) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

1. De procéder à une étude pour la rénovation de la buvette/vestiaire du stade communal ;
2. D'ouvrir au maire un crédit d'étude de Fr. 345'000,- destiné à cette étude ;
3. De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements sous la rubrique 34102.503.002 puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 34102.140.307 ;
4. En cas de réalisation du projet, le crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
5. En cas de non-réalisation du projet, le crédit d'étude sera amorti au moyen de 10 annuités, dès l'année de son abandon ;
6. De financer cette étude par le recours aux capitaux propres.

12. Point de situation sur les dossiers en cours

- **La présidente** demande si quelque chose est en route par rapport aux tilleuls du cimetière.

M. Carrara a renvoyé un e-mail à l'entreprise Canopée, il y a 10 jours, mais il n'a toujours pas de réponse pour en savoir où en est l'analyse.

M. Pottu pense qu'il faudra prendre une décision au bout d'un moment s'il n'y a pas de réponse. S'il devait y avoir une neige précoce, cela pourrait avoir des conséquences.

M. Vuissoz a rencontré Rémi Heijn samedi soir et en a profité pour lui poser la question. Le rapport va arriver sous peu.

- **M. Pottu** aimerait savoir où en est la question du carrefour près de l'église de La Plaine. Il a été dit que des démarches seraient relancées pour essayer de faire modifier ce carrefour.

M. Carrara confirme qu'il a été convenu de réécrire à l'État pour leur dire que la commune n'est pas satisfaite de leur réponse.

M. Duchêne précise qu'ils ne vont pas écrire à la direction des routes, mais à la direction générale des transports qui est responsable des signalisations.

M. Wyss signale que la Mairie a reçu, il y a quelques jours, un courrier d'un habitant parlant de ce même carrefour. La Mairie a profité pour le mettre dans son courrier adressé à l'État pour qu'ils voient que même les habitants s'inquiètent de la dangerosité de ce carrefour.

Mme Dugerdil note qu'il était question de voir si on pouvait mettre la vitesse dans le village de Dardagny à 30 km/h.

M. Duchêne indique que l'étude à ce sujet a été réalisée. Maintenant, la réponse dépend de la direction générale des transports. **M. Duchêne** peut déjà dire qu'il n'y aura rien à Dardagny. La seule zone 30 qu'on pourrait y faire est au chemin de la Côte. À La Plaine, il serait peut-être possible de mettre un bout de la route devant l'école à 30 km/h jusqu'au café de la Poste. Ce n'est pas possible à la route de Challex, mais ils vont certainement faire des aménagements différents.

Mme Bovy se demande pourquoi Satigny a pu être mis en zone 30 et que ce n'est pas possible à Dardagny.

M. Duchêne ne sait pas. Par contre, il peut dire que la même demande a été refusée à Russin. En revanche, Russin a apparemment fait recours.

Mme Pythoud demande si la proposition a aussi été faite de mettre le hameau du Moulin en zone 30.

M. Duchêne répond que cela a été fait. S'agissant de routes cantonales, la commune n'a rien à dire. Elle fait une étude sur les vitesses qu'elle a transmise à la DGT qui prendra ensuite position. La réponse ne devrait toutefois pas arriver rapidement.

Mme Dugerdil relève qu'il a été possible d'avoir une zone 30 sur une route cantonale à Satigny. Elle se demande si cela ne peut pas faire jurisprudence. Elle aimerait également savoir qui pourrait renseigner la commune pour savoir comment s'appuyer sur ce cas de Satigny.

M. Duchêne fait remarquer qu'on n'en est pas aussi loin dans ce dossier. Pour l'instant, la commune a transmis les études de vitesses qui ont été réalisées et une nouvelle étude devrait

encore être réalisée devant les immeubles à La Plaine. **M. Duchêne** espère que la DGT pourra donner une réponse d'ici 6 mois.

Mme Zoller note qu'il a été suggéré de mettre le carrefour à l'église de La Plaine à 60 km/h. Elle a regardé à quelle vitesse les véhicules passaient, que cela soit en conduisant ou en tant que passagère, c'est toujours au maximum à 60 km/h. **Mme Zoller** n'est donc pas sûre que cela soit une bonne chose de juste accepter le 60 km/h.

M. Pottu rappelle que c'est la création d'un giratoire qui était demandée. **M. Duchêne** explique que la DGT a répondu qu'il n'y a pas assez de place. Il ne faut pas oublier que le bus doit pouvoir passer.

Mme Ramu pense qu'il faudrait au moins qu'il y ait un stop au lieu du cédez-le-passage.

M. Duchêne signale que l'inspecteur du trafic lui a dit qu'il y a une visibilité à 70 mètres et que 60 mètres étaient déjà suffisants. Pour autant, la commune va écrire à nouveau à l'Etat en espérant qu'ils changeront de discours.

M. Todesco n'a pas tout à fait compris le courrier que **M. Duchêne** lui a envoyé concernant la bouche d'égout.

M. Duchêne fait savoir que la bouche d'égout devrait être changée. Il a fait faire un devis chez Piasio (Fr. 4'000.-), mais il attend encore une réponse de Batec, qui a réalisé les travaux sur la route il y a 2 ans. La seule bouche d'égout à changer est celle située devant chez **M. Todesco**, elle n'est pas adaptée pour le bon poids.

13. Propositions individuelles

- **Mme Bovy** rappelle que le Conseil municipal se rend à Berne les 3 et 4 décembre 2018. Elle aimerait que les gens s'annoncent auprès d'elle pour indiquer s'ils viennent déjà le 3 décembre 2018 afin de pouvoir réserver l'hôtel.
- **Mme Bovy** aimerait savoir pourquoi il n'y a pas d'eau dans la fontaine près de la Mairie.

M. Carrara signale qu'elle est alimentée par l'eau du Pointbœuf. Il est possible que le niveau soit à sec.

M. Vuissoz pense qu'à l'époque la fontaine a été branchée sur Pointbœuf et sur l'eau de la ville. Il suffit certainement de tourner un robinet pour changer l'approvisionnement. **M. Carrara** précise que c'est également branché sur l'eau de Saint-Jean et non sur l'eau de la ville. Cela étant, il va se renseigner.

- **Mme Zoller** ne veut pas revenir sur l'émotionnel de tout à l'heure, mais elle voulait quand même dire un petit mot. Il y a eu un bon débat et la démocratie a parlé. Elle aimerait surtout féliciter la commission parce que, quoi qu'on en dise, elle a fourni un gros travail durant tout l'été pour faire avancer ce dossier. Celui-ci n'était peut-être pas complet, mais c'était en tout cas un bon dossier pour permettre au Conseil municipal de se prononcer. **Mme Zoller** aimerait également remercier Michel Morello qui s'est proposé pour ce projet et qui a mis peu de temps pour proposer gracieusement un projet. **Mme Zoller** a aussi une pensée pour Mireille et Michèle Bocquet qui ont attendu la réponse du Conseil municipal alors qu'elles n'auraient pas eu de difficulté à trouver un acheteur. Un jour, une amie a transmis à **Mme Zoller** une citation de Charlie Chaplin pour la soutenir dans une démarche professionnelle. Cette situation convient bien dans la situation actuelle : « ce qui est vraiment bon, c'est de se battre avec persuasion, embrasser la vie et vivre avec passion, perdre avec classe et vaincre en osant parce que le monde appartient à celui ou à celle qui ose ». **Mme Zoller** constate que les conseillers municipaux ont osé et elle

les félicite. Ils ont compris l'intérêt pour le patrimoine communal, pour les possibilités offertes par l'achat de ce bâtiment moyennant aucun risque financier.

À titre personnel, **Mme Zoller** espère que ce projet de formation sera retenu dans son ensemble, mais c'est le Conseil municipal qui décidera. Elle pense que ce projet serait un modèle en termes social et de formation, notamment en réponse à l'obligation constitutionnelle de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Cela serait un modèle de développement durable en termes de produits proposé. Cela serait un modèle économique en termes d'emplois proposés dans ces futurs locaux. Cela serait enfin une belle image pour la commune. **Mme Zoller** n'est pas sûre qu'une petite commune comme Dardagny amène un tel projet ailleurs sur le canton. En 1827, 42 propriétaires de Dardagny ont fondé la société fruitière avec un four pour cuire le pain des sociétaires. En 2018, certains agriculteurs ont soutenu ce projet et il faut espérer voir du pain être cuit à nouveau dans ces murs. Si c'était le cas, la boucle serait bouclée.

- **M. Vasey** a reçu une demande concernant les jardins familiaux près du Château. Il semblerait que beaucoup de gibier passe par-dessus les barrières. Il aimerait savoir si quelque chose pourrait être fait pour régler ce problème.
- **M. Vuissoz** a été interpellé par une dame parce que les arbres vers l'ancien poids public ont apparemment très soif. Il aimerait également savoir s'il est possible de goudronner le chemin allant du local au pompier jusqu'à chez Madame Mermier pour que les gens puissent promener leur poussette sans être trop secoués.

M. Duchêne relève que c'est un dossier pour la commission des routes.

- **Mme Dugerdil** se demande si les cantonniers ont une réflexion en termes de développement et de bio. Les agriculteurs sont assez focalisés et plutôt mis sur le devant de la scène concernant toutes ces questions de pesticides, d'herbicides et autres. **Mme Dugerdil** trouve qu'il est assez intéressant pour une commune de communiquer à ce sujet surtout si cela fait l'objet d'une réflexion. Par ailleurs, **Mme Dugerdil** signale qu'il y a eu un cours de gym dans le jardin devant le Château et elle a pu constater qu'il y a un nombre innombrable de crottes de chien à cet endroit. Elle estime qu'il y a quand même une discipline à avoir, en particulier à un endroit où les enfants vont jouer.
- **Mme Jaquier** a eu l'occasion de profiter de la plage de La Plaine cet été. Elle trouve que c'est un super endroit. L'eau est douce. C'est un véritable lieu de rencontre. Lorsqu'il y est allé, elle a eu l'impression que les gens jouaient le jeu. Elle espère que le bilan sera positif.

M. Duchêne indique qu'un bilan va effectivement être fait. La commune a transmis au canton toutes les doléances qu'elle recevait. **M. Duchêne** signale que des panneaux seront installés l'année prochaine, notamment ceux relatifs aux chiens. Pour le reste, cela joue assez bien. Il y a eu une ou deux fois des groupes de jeunes qui sont venus, mais ils se sont bien comportés.

La présidente fait savoir que, lorsqu'elle s'y est rendue, un soir d'été, des gens avaient mis de la musique un peu fort. Des habitants sont alors venus leur faire gentiment une remarque et ils ont arrêté leur musique.

M. Duchêne signale que les habitants se sont effectivement organisés pour aller discuter si nécessaire avec les utilisateurs de la plage.

Mme Bovy y est allée très souvent et elle a été déçue en bien de voir qu'il y a peu de déchets. C'est un très beau cadeau qui a été fait à la commune. **Mme Bovy** fait savoir que l'EMS regrette toutefois que le chemin d'accès ne soit pas en pierres du Salève. En effet, les chaises roulantes ou les déambulateurs ne peuvent pas y accéder. Il faudrait voir si l'État ne peut pas faire une petite bande permettant de s'y rendre plus aisément. Pour le reste, la directrice de l'EMS est ravie. Tout son personnel va faire ses pauses à cet endroit.

- **Mme Ramu** pense qu'il faut réunir la commission Aménagement avant le 1^{er} novembre pour préparer la séance sur les potagers participatifs qui aura lieu le 18 octobre 2018.

La présidente note qu'il faut au moins rédiger une lettre pour convoquer toutes les personnes qui se sont inscrites aux jardins participatifs.

M. Duchêne indique que le secrétariat de la Mairie peut préparer la lettre de convocation.

M. Vasey propose de fixer une séance de la commission Aménagement le 19 septembre 2018 à 20h00 à la Mairie.

La présidente note que la séance du 19 septembre 2018 de la commission Aménagement sera consacrée à la préparation de la séance du 18 octobre 2018.

- **M. Duchêne** signale que la délibération pour l'achat de l'ancienne boulangerie Bocquet sera de 1,450 million de francs, et non de 1,390 million de francs, parce que la commune doit prendre en charge les frais notariés.
- **Mme Rivoire** demande s'il y a eu des nouvelles de l'antenne que Salt voulait installer dans le village.

M. Duchêne indique que la commune avait donné un préavis négatif, mais la Mairie n'a rien entendu de nouveau concernant cette antenne.

La séance est levée à 22h13

La présidente



Emilienne Hutin

Une conseillère municipale



Murielle Ramu

Le secrétaire



Roger Wyss